

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
SERVICE ENVIRONNEMENT

DOSSIER N°320

DSC

SEANCE DU 18 JUIN 2009

Le Conseil Général se réunit le jeudi dix huit juin deux mille neuf, à quatorze heures vingt, en l'Hôtel du Département, dans la salle Guillaume Louis, sous la présidence de Mme Claude ROIRON, Présidente de l'Assemblée Départementale.

Sont présents :

Mme ARNAULT, M. BABARY, Mme BELNOUE, M. BERTUCELLI, Mme BOISSEAU, M. BOURDY, Mme CHAIGNEAU, M. CHAUVEAU, Mme CHEVET, MM. COUTEAU, DUBOIS, GAROT, GASCHET, GAUTREAU, GOUZY, GUYON, KERBRIAND-POSTIC, LACHAUD, LANDRÉ, LE BRETON, LEVEQUE, MARIOTTE, MICHEL, PAUMIER, POMMEREAU, Mmes RIGAUX, ROIRON, MM. SAVOIE, THOMAS, Mme TOURAINE, M. ZAMARLIK.

Sont absents & excusés :

MM. GERNOT, GIRAUDEAU, HENault, JUNGES, LOUAULT, MASBERNAT.

Pouvoirs :

M. GERNOT a donné pouvoir à Mme CHEVET
M. GIRAUDEAU a donné pouvoir à M. LEVEQUE
M. HENault a donné pouvoir à M. BERTUCELLI (parti à 16 H 00)
M. JUNGES a donné pouvoir à M. GOUZY
M. LOUAULT a donné pouvoir à M. SAVOIE
M. MASBERNAT a donné pouvoir à M. KERBRIAND-POSTIC

Pouvoirs en cours de séance :

M. BERTUCELLI (parti à 16 H 00) a donné pouvoir à M. ZAMARLIK
M. DUBOIS a donné pouvoir à Mme ARNAULT
M. GAROT a donné pouvoir à M. POMMEREAU
M. GASCHET a donné pouvoir à M. COUTEAU
M. GAUTREAU a donné pouvoir à M. THOMAS
M. GUYON a donné pouvoir à M. LANDRE
M. LACHAUD a donné pouvoir à Mme CHAIGNEAU
M. MARIOTTE a donné pouvoir à Mme ROIRON
Mme TOURAINE a donné pouvoir à M. BOURDY

.....

L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE ACTUALISATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'INDRE-ET-LOIRE

RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE

Le Conseil général a décidé, en coordination avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de procéder à une actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) approuvé en 1997. L'étude a débuté dès 2008.

Les objectifs de cette actualisation sont :

- disposer d'un document de référence pour l'alimentation en eau potable à l'horizon 2020 d'une part et assurer la sécurisation de l'approvisionnement d'autre part,
- prendre en considération les choix de modalités de gestion de la nappe du cénomanien suite aux conclusions de l'étude de modélisation de cette nappe menée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- réorienter et adapter les propositions du précédent schéma au vu des données actualisées.

Cette étude a été confiée au groupement de bureaux d'études SAFEGE/HYDRATEC. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, avec l'accord du Préfet, a accepté d'assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage compte tenu de l'enjeu majeur de la ressource en eau (Cénomaniens en particulier) dans le département.

Cette étude s'est déroulée en 4 phases :

- ⇒ Phase 1 : état des lieux et bilan ressources/besoins
- ⇒ Phase 2 : étude de scénarios
- ⇒ Phase 3 : élaboration d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable après discussions avec les acteurs locaux lors de réunions de présentation locales
- ⇒ Phase 4 : définition des indicateurs de suivi du SDAEP 37

L'établissement de ce schéma départemental a été suivi par un comité de pilotage présidé par Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC et composé d'élus du Conseil général, de collectivités de l'agglomération tourangelle, de communes rurales et de représentants de l'Agence de l'Eau, des services de l'Etat, des chambres consulaires et de la SEPANT.

Dans le département, l'eau potable est gérée par 114 collectivités distributrices et un syndicat de production. 588 000 habitants sont desservis par le service public d'eau potable. La consommation annuelle est de 36 millions de mètres cube dont 22% pour la Ville de Tours. Concernant les infrastructures d'alimentation en eau potable, on dénombre 167 installations de traitement, 305 ouvrages de stockage, 10 700 km de réseau et 139 interconnexions.

Concernant les ressources, 96% des prélèvements proviennent de ressources souterraines (Cénomaniens, Turonien et alluvions (Loire et Cher)). En 2006, le poids du Cénomaniens à l'échelle du département représente 43% des volumes prélevés (il était de 40% en 1993).

Les problèmes de qualité de l'eau prélevée proviennent soit de la nature de la ressource (teneur en fer ou en manganèse, turbidité,...), soit des activités anthropiques (pollutions diffuses : nitrates, pesticides). De nombreux captages en fonctionnement nécessitent des travaux pour améliorer la qualité de l'eau.

L'étude s'est également attachée à définir et analyser la sécurité d'approvisionnement en examinant les conséquences d'une interruption ponctuelle et accidentelle de la ressource principale. L'étude met notamment en évidence la vulnérabilité des ressources de bords de Loire.

Pour les besoins en eau futurs, l'étude se base sur une consommation unitaire (par habitant) stable ou en baisse (notion de consommation raisonnée de plus en plus présente dans les esprits) ce qui se traduit par une augmentation modérée des besoins à l'horizon 2020 liée à la démographie : 46-49 millions m³ (les prélèvements sont de 43 millions de m³ actuellement). **Une diminution d'environ 3 millions de m³ des prélèvements dans la nappe du cénomanien** dans une zone géographique comprenant l'agglomération tourangelle, la vallée du Cher jusqu'à Amboise est nécessaire pour répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau si l'on considère les conclusions de l'étude de modélisation de la nappe du cénomanien.

Des solutions visant à répondre aux objectifs fixés dans le cadre de l'étude sont définies par secteurs géographiques. Six grandes régions ont été identifiées :

- ⇒ région de l'agglomération tourangelle,
- ⇒ région des vallées de l'Indre, du Cher et de la Cisse
- ⇒ région de la Glaise, Amboise et Blérais,
- ⇒ région du sud-est touraine,
- ⇒ région des vallées du changeon et de l'escotais,
- ⇒ région du chinonais

Une évaluation économique des scénarios a été développée en s'appuyant sur un bordereau des prix unitaires. Le montant des investissements est présenté par secteur géographique et par objectif des opérations :

- ⇒ Protection : ces opérations correspondent notamment à la mise en place des périmètres de protection de captage lorsque celle-ci n'est pas achevée, ainsi qu'à l'étude et à la mise en place d'actions sur les bassins d'alimentation des captages classés stratégiques par le pôle Eau,

- ⇒ Approvisionnement : pour couvrir les besoins moyens à l'horizon 2020, des travaux sur les structures existantes et le développement de nouvelles ressources ont été identifiés,
- ⇒ Secours : ces opérations doivent permettre d'assurer la sécurisation des collectivités en situation future, en cas d'interruption ponctuelle et accidentelle de la ressource principale,
- ⇒ Complément/variante : ces solutions optionnelles viennent compléter les opérations ci-dessus citées.

Le total des investissements visant les objectifs : Protection, Approvisionnement et Secours, est estimé à environ **55 millions d'euros**. Les investissements les plus importants sont liés à la mise en place de nouvelles infrastructures visant au renforcement de l'approvisionnement et à sa sécurisation.

Au regard des opérations préconisées, les investissements reposent pour plus de moitié sur des opérations visant à fiabiliser les ressources au travers de mises en conformité, de mises en œuvre de traitements ou de recherches en eau. Le reste concerne essentiellement le développement d'interconnexions entre les collectivités au titre de la sécurité d'approvisionnement.

Le secteur de l'agglomération tourangelle doit porter près de 25% des investissements alors que ce secteur représente environ 50% des consommations futures. A contrario, le secteur des vallées du Changeon et de l'Escotais, qui ne représente que 10% des consommations futures, doit supporter 20% des investissements totaux (linéaires importants,).

Une évaluation de l'incidence des mesures préconisées sur le prix de l'eau a été réalisée, en supposant qu'aucune aide financière n'est apportée ni par le Département, ni par l'Agence de l'Eau. L'augmentation moyenne du prix de l'eau liée à la mise en œuvre de l'ensemble des solutions proposées serait à l'échelle départementale de l'ordre de 14 centimes d'euros par mètre cube d'eau. Cette valeur ne doit pas occulter de fortes disparités entre les zones urbaines et les zones rurales.

Ce nouveau schéma a fait l'objet d'une large concertation auprès des acteurs concernés : outre sa discussion en comité de suivi, il a été présenté lors de six réunions territoriales en mars 2009 et il a fait l'objet d'une consultation formelle durant le mois de mai 2009. Sa qualité a été soulignée. Cependant, l'ampleur des divers projets justifie que des études plus locales (schémas directeurs locaux) soient diligentées par les collectivités concernées.

* * *

Accord de la Commission.

Votes

Unanimité

DELIBERATION

Le Conseil Général, après en avoir délibéré, décide d'approuver le schéma départemental d'alimentation en eau potable d'Indre-et-Loire dans la version présentée ce jour.

.....
 Acte exécutoire le.....après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.
 Le Directeur Général des Services

Alain BERGER

Mme La Présidente. – Monsieur ZAMARLIK a demandé la parole, je la lui cède.

M. ZAMARLIK. – Merci bien Madame la Présidente. Je ne voudrais pas apporter de l'eau au moulin à ce dossier, juste pour insister, ce qui m'a réveillé un peu c'était le mot « cénonanien » et je voudrais qu'on attache une attention particulière au cénonanien et aussi au cénoturonien, c'est la couche du dessus.... Sérieusement, nous, dans le nord du département, comme dans tout l'Indre-et-Loire on n'a pas le droit de forer dans le cénonanien, par contre dans les départements voisins, ils ont l'autorisation. Il semblerait que l'étude faite dans le cadre de l'ancienne DDA et avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire, nous sommes repartis pour une interdiction de faire des forages dans le cénonanien. Nous, dans le nord, comme c'était marqué pour le bassin du Changeon et l'Escotais, on est, au point de vue population, d'une densité très faible. On se retrouve dans des réserves d'Indiens contrairement à la ville et il faut bien boire un peu d'eau. On aimerait bien qu'on ait l'autorisation pour le cénonanien. Si vous pouviez nous aider sinon ça va plomber tous les prix de revient de l'eau potable.

M. KERBRIAND-POSTIC. - Je ne peux pas développer cela maintenant, mais il y a des préconisations qui vont être faites et bien entendu ce sont les collectivités chargées de l'alimentation en eau qui vont devoir appliquer ce schéma, et il y a notamment tout le secteur de l'agglomération, Amboise, Bléré qui est très concerné par ce problème du cénonanien et il faut, sur le département, économiser 3 millions de m³ d'eau de prélèvement sur le cénonanien. Il y a des propositions de faites par rapport à des interconnexions mais c'est surtout l'agglomération qui est très concernée par ce sujet.

M. POMMEREAU. – J'approuve complètement ce que vient de dire Alain, il y a eu un abus en Indre-et-Loire des forages dans le cénonanien. On a mis en péril les potentiels de ressource et je crois qu'il faut encourager dans le domaine agricole les retenues colinaires et le précédent DDA, M. FOURMY a fait un excellent travail dans ce domaine pour éviter le classement abusif ... Les forages dans le cénonanien, il faut y avancer à pattes de velours.

Mme La Présidente. – Je vous remercie.